



PACS IMPOTS OUTREMER

Par LEA1

Bonjour, je suis pacsee avec mon compagnon depuis 2012.

En 2021 je suis venue a Mayotte pour travailler. Il se trouve maintenant que etant sur le meme foyer fiscal et pacsee , je ne peux pas beneficier de l'abattement fiscal du 40% present sur l'ile pour mes impots sur 2021. Je pensais que cela etait automatique.

est ce que qu'il y a une maniere de reconduire la situation pour les impots a payer prochainement? J'ai des quittances de loyer + contrat du travail qui font preuve de ca.

Merci